



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Création d'un réseau neige de culture sur le stade de slalom "Tétras" sur le domaine skiable Les Arcs, sur la commune de Bourg-Saint-Maurice (73).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

ADS

Raison sociale

N° SIRET

0 7 6 5 2 0 5 6 8 0 1 3 3 6

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CHARLOT

Prénom(s)

Frédéric

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43. c)	Création d'un réseau neige de culture sur le stade de slalom "Tétras" du domaine skiable des Arcs (73) permettant un enneigement de piste d'une superficie de 39370 m <sup>2</sup> < 4 hectares) hors site vierge.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consisteront à creuser une tranchée d'une profondeur de 1.8 mètres et 2 mètres de large dans laquelle sera placé différents réseaux (eau, air, électricité et communication). Des regards (sectionnement / abri neige / chambre fibre) seront installés à intervalle régulier le long du réseau.

#### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet permet de garantir un enneigement suffisant sur le stade de slalom "Tétras" sur le domaine skiable "Les Arcs" pour la réalisation de compétitions et d'entraînements.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus sur les portions de rénovation seront réalisés par une entreprise en sous-traitance dans le cadre d'une consultation. Pour ce faire, une pelle mécanique et/ou travaux manuels seront utilisées pour creuser les tranchées et enterrer les regards.

Aucun engin de chantier ne sera autorisé à circuler en dehors des pistes mis à part la pelle mécanique qui sera chargée de réaliser les tranchées.

L'accès au site se fera par les routes d'accès 4x4 existantes.

A noter que l'accès au chantier se fera par les routes et pistes carrossables existantes sans divagation possible sur des zones naturelles. La circulation d'engins ou autre est strictement interdite dans les secteurs de zones humides.

La durée des travaux est estimée à deux mois. Les travaux projetés seront réalisés au cours de l'automne 2024 (à partir de septembre 2024 jusqu'à fin octobre 2024). Les travaux seront réalisés en journée uniquement (à titre indicatif entre 6h et 18h).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le stade de Slalom a vocation à être exploité chaque année par les compétiteurs et les clubs en saison hivernale aux horaires d'ouverture du domaine skiable des Arcs.

Exploitation hivernale : fermé au public et utilisé pour les entraînements, les compétitions et les examens/épreuves réservés pour les clubs et les écoles de ski.

Exploitation estivale : une piste de VTT traverse le stade et certains secteurs sont pâturés par des caprins.

Des travaux d'entretiens (notamment de l'élagage des arbres à proximité du tracé) sera réalisé avant la mise en service de la piste.

Aucun démantèlement n'est prévu.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire total de conduite	environ 722 mètres
Surface totale d'enneigement	3 9370 m <sup>2</sup>
Largueur d'emprise du projet hors zone sensible	10 mètres
Altitude	De 1 830 m à 2 020 m d'alt
Equilibre déblais/remblais à l'avancement	2600 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :   Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  4 ,  2 " E Lat. :  5 °  4 ,  4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  7 ,  0 " E Lat. :  5 °  3 ,  5 " N

Point de d'arrivée : Long. :  °  4 ,  2 " E Lat. :  5 °  4 ,  4 " N

##### Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors de tout site ZNIEFF. cf cartographie en annexe complémentaire n°2
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bourg-Sain-Maurice est soumise à la loi Montagne. Le projet se trouve au sein d'un espace déjà aménagé du domaine skiable des Arcs.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone d'implantation à environ 900 mètres de l'APPB du "Ruisseau de L'Eglise" (FR3800427).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de travaux est située à proximité de 2 sites inscrits à l'inventaire départemental des Zones humides : - « Entre le Charnet et la Belle-Chal site nord » 73PNV0695 - « Amont du ruisseau du Villard » 73PNV0700
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7 PPRN identifiés - commune de Bourg-Saint-Maurice
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4 PPRT identifiés - commune de Bourg-Saint-Maurice
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet en dehors de tout site Natura 2000. Les sites Natura2000 les plus proches sont situés à environ 5 km : - Adrets de Tarentaise (FR8201777) - Massif de la Vanoise (FR8201783) Absence de lien direct ou indirect fonctionnel entre la zone du projet et ces deux sites Natura 2000. cf cartographie en annexe complémentaire n°2
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement le réseau neige des Arcs est alimenté par - un prélèvement sur le torrent de Pissevieille, situé au lieu-dit Plan des Eaux à la cote 2265 m NGF - un prélèvement sur le torrent de Pissevieille, situé au lieu-dit Pré Saint Esprit à la cote 1820 m NGF - un prélèvement sur le captage d'eau potable KL situé au pied de la piste du KL
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais/remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Equilibre déblais/remblais
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'autorisation de prélèvement maximum est d'environ 769 000 m3/an et la consommation actuelle est d'environ 530 000 m3 maximum/an.  Le besoin en eau estimés à 10 000 m3/an pour le projet.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexes  Les travaux impacteront des surfaces d'habitats naturels et des zones déjà remaniées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura2000 les plus proches sont situés à 5 km de la zone du projet, sans lien fonctionnel défini. Le projet n'aura aucune incidence sur les sites Natura 2000 les plus proches.  Présence de Rana temporarias sur les zones humides à proximité du projet et inscrite au Formulaire Standard de Données du site Natura2000 "Adrets de Tarentaise" (FR8201777) situé à 5 km. Incidence considérée nulle compte tenue de la distance du site Natura2000 concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Remaniement d'espaces dont certains en partie anthropisés (piste de ski, piste de VTT). Pas d'arbres coupés, élagage aux abords de la piste pour des raisons de sécurité. Aucun espace agricole sur la zone de projet, pâturage libre par des caprins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun SIS à proximité. Aucune canalisation de matière dangereuse ou ICPE dans une rayon d'1 km. Aucune installation nucléaire à proximité. Le projet n'est pas de nature à générer un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site en dehors des zones à risque d'inondation par débordement de nappe, mouvement de terrain, risque d'avalanche Site dans une zone exposée faiblement au retrait-gonflement des argiles. Site dans une zone de sismicité moyenne. Site dans une zone avec obligation légale de débroussaillage pour le risque feu de forêt. Site exposé à un risque important de radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux, augmentation du trafic routier lié aux déplacements des engins de chantier.  En phase Exploitation, aucune incidence prévue, déplacement avec la télécabine sur ses horaires d'ouverture.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase Travaux, bruit généré par les engins de chantier qui respecteront les normes d'émissions sonores en vigueur (MR 2).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase Exploitation, bruits liés à l'exploitation hivernale du stade de slalom. Le secteur subit déjà une forte fréquentation touristique liée aux activités de ski, VTT et randonnée.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux seront réalisés de jour. En exploitation, les pistes ne sont pas soumises à l'éclairage artificiel.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune exploitation nocturne n'est prévue sur le stade de slalom.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase Travaux : déchets inertes générés par le chantier.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune incidence notable attendue sur le patrimoine architectural, culturel ou archéologique. En phase Exploitation, après la revégétalisation prévues sur l'ensemble des zones terrassées, l'impact sur ce patrimoine est jugé comme négligeable. Les équipements (enneigeurs) auront un design et des teintes sobres, et harmonieux avec l'ensemble des équipements à l'échelle du domaine skiable.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase Travaux, risque d'accident entre les véhicules de chantier et les piétons se déplaçant à proximité. Niveau d'incidence résiduelle négligeable (ME 3). En phase Exploitation, risque de collision de vététistes et de randonneurs sur les pistes. Niveau d'incidence résiduelle négligeable (ME 3).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6 projets ont été recensés au cours des 5 dernières années sur le domaine skiable des Arcs. Étant donné que le projet conclut à l'absence d'impact résiduel significatif grâce à l'application de mesures ERC, l'analyse des effets cumulés sur ces thématiques a conclu que le projet n'aura aucune incidence cumulée avec les projets recensés.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Projet non soumis à un dossier d'autorisation ou de déclaration "Loi sur l'eau".

Projet non soumis à la demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (si mesures d'évitements et de réductions respectées).

Projet non soumis à une demande de défrichement.

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place pour le présent projet.

Toutes les mesures concernent la phase travaux. Elles sont donc limitées dans le temps.

Toutes les mesures mises en place permettent d'obtenir un projet avec un niveau d'incidence résiduelle NUL ou NÉGLIGEABLE quelles que soit les thématiques.

Cf. annexes complémentaires pour plus de détails

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par sa nature, son dimensionnement et les mesures ERC qui seront mises en oeuvre, en phase Travaux comme en phase Exploitation, pour préserver les enjeux environnementaux qui ont été identifiés ou seront identifiés sur la zone d'étude du projet, le domaine skiable des Arcs considère que son projet ne générera pas d'incidences résiduelles significatives sur l'environnement et estime à ce titre que celui-ci peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Biodiversité : focus trame verte et bleue et inventaires naturalistes. Annexe 2 rattachée à la partie 6.1. du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Paysage: note paysagère (perception, incidences et mesures d'intégration du projet). Annexe 3 rattachée à la partie 6.1. du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Tableau de synthèse des incidences brutes et résiduelle du projet et fiches détaillés des mesures et modalités de suivi prévues. Annexe 5 attachée à la partie 6.1. du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement. Annexe rattachée à la partie 6.2. du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Charlat  
Prénom Fredenic  
Qualité du signataire Directeur General  
À Anc 1800  
Fait le 16/02/2024

ADS  
Domaine Skiable Les Arcs/Peisey-Vallandry  
Tél. : +33(0)4 79 04 24 80 / Fax : +33(0)4 79 04 24 79  
Siège Social : Le Chalet des Villards - ARC 1800  
73700 BOURG SAINT MAURICE - FRANCE  
Société Anonyme au capital de 17 756 460 Euros  
Siren 076 520 568 - RCS Chambéry  
Signature du (des) demandeur(s)

